**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2022**

Convocations du Conseil Municipal adressées individuellement à chaque membre de l’Assemblée le 15 février 2022 pour le 25 février 2022 à dix-neuf heures dans la salle des fêtes (respect des gestes barrières, distanciation physique). Le tout conformément aux dispositions de l’article 48 de la Loi du 05 avril 1884.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Le vingt-cinq février deux mil vingt-deux à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de Fours, dûment convoqué, s’est réuni dans la salle des fêtes , sous la présidence de Monsieur BONGARD David, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames BERLET Céline, DETRONCHET Elodie, OUSSIN M. Thérèse, POUVIAUD Aurélie, PRUNIER Aurélie, Messieurs AUBERT Philippe, BONGARD David, COUTEAUDIER Pierre, LE COMTE Xavier, LEMOINE Frédéric, RAGOT Stéphane, VIGIER Cédric .

**Absents excusés**: RACINE Danielle (pouvoir LECOMTE Xavier), LOREAU J.François (pouvoir BONGARD David), GUERIN Alain

**Absent** : Néant

**Secrétaire de séance :** Madame POUVIAUD Aurélie

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

**ORDRE DU JOUR**

**Le conseil municipal est uniquement consacré au débat d’orientations budgétaires en vue du budget 2022. Une commission finances sera programmée le 29 mars.**

**1 /Débat orientations budgétaires :**

**COMMUNE**

**1/ Dette :**

Prêt réalisé pour les travaux « Cœur de Villages » {Avenue de la Gare, réhabilitation de l’Immeuble Berger

( 3 Logements), réhabilitation de l’Ancienne Gendarmerie (4 logements)}

Prêt d’un montant de 341 298.12 € (négocié en 2019 suite au transfert de la Maison Médicale à la communauté -de communes dernière échéance janvier 2030

Encours : 265 548.95 €

- Intérêts payés en 2021 : 12 017.05 € Intérêts à payer en 2022 : 10 877.48 €

- Capital payé en 2021 : 26 326.91 € Capital à payer en 2022  : 27 466.48 €

Total : 38 343.96 € Total : 38 343.96 €

- Ratio par habitant : 265 548.95€ : 650 hb = 408.54 €/habitant

C.A.F (capacité auto financement) brute :

(Recettes réelles – chapitre 042) - (Dépenses réelles – chapitre 042)

= 655 811.17 € - = 625 382.65 € CAF brute = 30 428.52 €

Encours de la dette = 265 548.95 € : CAF brute = 30 428.52 = 8.72 ans capacité désendettement

- Ratio du service de la dette : 38 343.96 € = 42.62 % de 89 957.06 €

\*\*\*

**2/ Dépenses de fonctionnement :**

* Vérification extincteurs : 1 300.00 € c/6156
* SIEEEN : Eclairage mur école primaire 870.00 € (participation communale) c/65548 (travaux effectués)
* Illumination monument aux morts devis 4 360.00 € c/65548 à voir au budget

- Devis fleurs : ? (1 151.00 € en 2021) c/6068 engrais terreau ?

* Vêtements de travail : 650.06 € c/60636 (achats effectués)
* Villages du futur : étude 25 000.00 €/ 30 000.00 € (subventionnée à 80 %) ?
* Cotisation SDIS : 20 031.15 € C/6553
* Piscine bus : devis en attente (payé bus 2021 s/2022 : 1 395.00 €)
* entrées : 900.00 € C/ 62878
* Démontage cheminée école + évacuation gravats et remplacement zinc église : 970.00 € C/615221
* Signanet : peinture au sol (passages piétons et bandes stop) : 3 000.00 € C/615231
* Guinot : Regard Place Pouyat : 1 140.00 € C/615232
* Elagages arbres Place Pouyat, Route départementale, Rue des Ecoles, cour maternelle, école primaire, square, terrain de foot : devis HUGUET : 7 740.00 € (ramassage et évacuation 3 540.00 € compris dans devis)
* MAINGAUD : 5 502.00 € (ramassage et évacuation non compris)
* VINCENT : pas reçu à ce jour
* SUEZ : remplacement poteau incendie : 4 960.00 € C/615231
* VIGIER : remplacement chauffe-eau MJLC : 1 546.64 € c/61522
* Centre France : site internet : 2 540.00 €
* FNGIR : 69 819.00 € (2021)
* Fanfare Cercy 400.00 €
* Gan : 9 840.00 € (c/6161 multirisque : 7 787.00 € - c/6168 véhicules 2 053.00 €)
* Alarmes : 1 440.00 € C/6282
* Vidéosurveillance location téléalarme-photocopieurs-ordinateurs-tondeuse-machine à affranchir-cuve gaz stade-lgt la poste : 14 300.00 € C/6135
* Feux artifices : 2 300.00 € en 2021

- Bibliothèque achat livres : 400.00 € en 2021

- Fonds concours voirie 2021 Com-Com : 2 716.74 €

- Capteurs co2 écoles : 345.90 € c/60632

- Tranchée bât photovoltaïque  en attente du devis

**3/ Recettes de fonctionnement**

- D.G.F : 72 777.00 € en 2021

- F.P.I.C (fond de péréquation intercommunal et communal) pas le droit de l’inscrire au budget reçu 13 324.00 € en 2021.

- FCTVA (travaux faits en 2019) : 284.14 €

- Loyers annuels : montant attendu : 72 750.00 €

Taux d’imposition votés en 2021 :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Base | Taux voté | Produits reçus |
| Taxe foncière bâti | 632 400.00 € | 34.12 % | 215 775.00 € |
| Taxe foncière non bâti | 72 500.00 € | 31.27 % | 22 671.00 € |
| Total |  |  | **238 446.00 €** |

**4/ Dépenses d’investissement :**

**Bâtiments : c/2313**

2

* Remplacement porte entrée bâtiment mairie : LAGOUTTE : 8 388.00 €

 Subvention D.E.T.R 60 % 4 193.00 €

* Travaux isolation école maternelle :

1

BERTHIER (isolation sol) 1 061.00 €

COLLAVET (menuiseries) 3 473.00 €

NOWICKA (isolation murs) 9 749.00 €

VIGIER : (électricité) : 1 554.00 €

Subvention D.E.T.R 60 % 7 917.00 €

3

* Réfection peinture couloir et escaliers logements La Fabrique : 12 702.00 € (variante murs)

Ordre de priorité

(les commissions travaux et logements se réuniront pour définir les travaux à réaliser).

**Equipement**(mobilier et matériel): c/21

* Cantine :

Tables et chaises : 1 224.00 €

Friteuse : 1 061.00 € 

A voir au budget

Electricité : 325.00 € 

**Voirie**: c/2315

* Travaux supplémentaires trottoirs : 6 552.00 € (devis Guinot)

**Divers :**

* Villages du futur : étude 25 000.00 €/30 000.00 € subventionnée à 80 % par des fonds européen ou du conseil régional reçu 3 à 5 ans plus tard.  à voir l’année prochaine

**5/ Recettes d’investissement :**

* D.E.T.R : Porte Mairie : 60 % 4 193.00 €
* D.E.T.R : Isolation école maternelle : 60 % 7 917.00 €****
* FCTVA (Récupération d’une partie de la TVA sur les travaux d’investissement de 2019) : 4 157.84 €
* D.C.E 2022 : ?

Restes à Réaliser :

* D.C.E 2020 : Trottoirs : 8 736.00 €
* D.E.T.R 2021 : Préau école maternelle : 1 680.00 € = 10 324.00 €
* D.E.T.R 2021 : Travaux cantine : 1 380.00 €

**LOTISSEMENT**

**1/Dette :**

Viabilisation : 100 000.00 € sur 30 ans  dernière échéance juin 2038

- Encours : 84 722.95 €

Intérêts payés en 2021 : 1 400.18 € Intérêts à payer en 2022 : 1 328.51 €

Capital payé : 4 452.34 € Capital à payer : 4 524.01 €

--------------- ---------------

Total : 5 852.52 € Total : 5 852.52 €

**Investissement :**

**Dépenses**: Travaux projet âges et vies

SIEEEN travaux basse tension et éclairage :……………… 1 776.00 €

GUINOT : Viabilisation :………………. 18 600.00 €

----------------

Total :…………………………………… 20 376.00 TTC

**Recettes** :

D.C.E 2021 : 8 736.00 €

**C.C.A.S**

**1 / Dette :**

Acquisition maison commune (Quartier Beau Soleil) 90 000.00 € - 20 ans dernière échéance janvier 2036

- Encours : 68 167.37 €

Intérêts payés en 2021 : 1 611.44 € Intérêts à payer en 2022 : 1 519.35 €

Capital payé : 4 004.88 € Capital à payer : 4 096.97 €

--------------- ---------------

Total : 5 616.32 € Total : 5 616.32 €

Fonctionnement  : principale dépense le repas des aînés, COVID oblige, comme en 2020 les ainés se sont vus offrir un colis provenant des commerçants locaux : (Boulangerie Claire/Vival / MEYER P  factures payées en 2022) C/60623

Gan : 400.00 € C/6161

Investissement dépenses :

Salle Quartier Beau Soleil : rideaux : 1 086.00 € (devis 2017 à actualiser)  Non pas cette année.

**2/ Communauté de communes :**

1. Accueil nouvelles populations :

La communauté de communes sollicite les communes pour participer au réseau de l’accueil Bazois Loire Morvan. Ce réseau a pour but d’accueillir les nouveaux arrivants sur la commune. Des réunions d’échanges auront lieu avec les différents référents des communes.

Référents commune de Fours : Mrs LE COMTE Xavier et RAGOT Stéphane.

1. Fonds de concours voirie 2021 :

La commune ayant dépassée son budget pour la voirie (montant affectée par la communauté de communes), doit remboursée le dépassement soit 2 716.74 €.

**3/ Pylône SNCF** :

Résumé : Le projet consiste à la construction d’un réseau GSM fermé, sur des pylônes de 30 m tous les 5 kms sur les 150 kms de la ligne SNCF NEVERS/CHAGNY. Le conseil municipal a émis un avis défavorable, l’emplacement retenu par la SNCF était trop proche des habitations.

2ème proposition de la SNCF, le terrain ne convient pas, deuxième avis défavorable.

Une rencontre a lieu jeudi 10 juin avec les membres de la Sté COTTEL, mandaté par SNCF pour trouver un terrain où le pylône ne gênerait personne.

Proposition faite de la SNCF pour l’implantation du pylône sur une parcelle leur appartenant au lieudit « Les Brieux » La commune a accepté leur proposition.

**4/ Cotisations :**

Fourrière départementale : 780.00 €

Prévention routière : 65.00 €

Ces sommes seront inscrites au budget 2022.

**5/ Questions diverses :**

* Rappel des règles de fonctionnement au personnel de la cantine. Si problème le signaler au Maire

ou aux membres de la commission « écoles».

* Voisins vigilants : date à définir
* Grande Halle : Le bâtiment est classé catégorie 5, la commission sécurité a émis un avis favorable en

2001 pour accueillir 19 personnes.

Pour changer de catégorie, il y a lieu de faire passer la commission sécurité. Des travaux de mises au norme, sécurité devront être effectués ce qui implique que le bâtiment sera inaccessible pendant quelque temps.

* Dates à retenir : 19 mars commémoration guerre Algérie

29 mars commission « finances »

08 avril conseil municipal

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close. Délibéré en séance, les jours et ans susdits. La séance est levée à 20 h 20.

Le Maire soussigné, déclare que le compte rendu de la séance du 26 février 22 a été affiché à la porte de la Mairie le 29 février 2022 conformément aux dispositions de l’article 84 de la loi du 05 avril 1984.